

# Rapport annuel 2020



L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES  
du Nouveau-Brunswick

## Table des matières

Rapport de la présidente.....	p.3
Rapport de la directrice générale.....	p.5
Bénévoles de l'Association 2020-2021 .....	p.7
Rapports des comités	
Rapport du comité d'assurance de la qualité.....	p.9
Rapport du comité de vérification des titres.....	p.10
Rapport du comité de discipline.....	p.10
Rapport du comité de législation ad hoc.....	p.11
Rapport du registre des membres	
Statistiques du registre.....	p.12
Changement au registre du 1 avril 2020 – 31 mars 2021..	p.13
États financiers.....	p.15

*Note : Dans ce document, le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.*

## Notre mandat

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick a comme mandat de réglementer l'exercice de la profession de diététistes et en assurer l'excellence pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick.

## Rapport de la présidente

Ceci marque la fin de mon mandat de présidence, puisque je passe au poste de présidente sortante. Pendant mon mandat de présidente désignée, je n'aurais jamais pu imaginer ce que ces deux années de présidence allaient nous réserver. Alors que notre province déclarait officiellement l'état d'urgence en raison de la pandémie, le conseil d'administration (conseil) a approuvé la prolongation du renouvellement des immatriculations, l'ajout d'une option de paiement échelonné pour les membres et l'annulation de la vérification de l'assurance qualité en 2020. Tous ces défis ont été accompagnés d'opportunités. Nous sommes désormais en mesure d'organiser une assemblée générale annuelle (AGA) entièrement en ligne, ce qui nous permet d'économiser du temps et de l'argent. Bien que nous ayons l'intention de continuer à organiser occasionnellement des AGA en face-à-face à l'avenir, le fait de les organiser virtuellement a été une occasion inattendue de détourner des fonds vers d'autres projets.



Sous la direction de Nicole, nous avons continué à travailler à la réalisation de nos objectifs. Toutes les réunions du conseil d'administration de l'année dernière ont eu lieu par Zoom. Nous avons continué à écouter nos membres ainsi que les membres du public et à faire de notre mieux. Par exemple, des membres ont attiré notre attention sur le fait que la *Demande de suppléments alimentaires des services de santé* du Développement social avait été mise à jour pour inclure les orthophonistes en tant que prescripteurs de produits nutritionnels et le conseil d'administration a écrit une lettre exprimant nos préoccupations. Ils ont répondu en envoyant les documents décrivant le programme et en assurant le NBAD que les orthophonistes ne pouvaient prescrire aucun produit nutritionnel, à l'exception des agents épaississants tels que les « thicken-up » pour les clients souffrant de problèmes de déglutition. Le conseil a convenu que cette information devait être clairement indiquée dans la documentation, mais ce n'était pas le cas. Une deuxième lettre a été rédigée pour souligner cette préoccupation et le Développement social a répondu en s'engageant à mettre à jour le *Guide de référence des prestations pour suppléments alimentaires* d'ici janvier 2021 afin de préciser que les orthophonistes ont un rôle limité en ne demandant que du « thicken-up ».

Nous avons beaucoup travaillé sur notre plan stratégique au cours des derniers mois. Le conseil d'administration a participé à une séance de formation sur la planification stratégique avec SavoirFaire Canada. Nous avons donc décidé de tenir une séance avec le conseil

d'administration, le personnel, les présidentes et les membres des comités, dirigée par une facilitatrice, afin de définir le plan stratégique de l'ADNB pour les trois prochaines années. Nous avons hâte de partager le plan stratégique approuvé avec les membres dans un avenir proche!

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi notre travail sur la nouvelle législation. Les avocats examinent actuellement une deuxième ébauche de la *Loi sur les diététistes* et se préparent à la présenter à l'assemblée législative. De plus, le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) a publié une mise à jour des Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique (CIEPD) et le conseil d'administration l'a approuvée en septembre avec une rétroaction au Comité directeur du PFPN.

Un autre événement excitant de la dernière année a été l'ajout de Carolyn Lordon, Dt.I., à l'équipe de l'ADNB en tant qu'adjointe contractuelle à la pratique et à l'assurance de la qualité. Elle a déjà apporté une grande contribution et nous nous réjouissons de ce qu'elle apportera à l'ADNB.

Rien de tout cela ne serait possible sans le travail acharné et le dévouement de Nicole Arseneault Bishop, notre directrice générale et registraire, du conseil d'administration et de tous les membres des comités. Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait au cours de la dernière année. Je tiens également à remercier tous les diététistes qui ont travaillé dur pendant la pandémie.



Jaclyn Murgatroyd, Dt.I.  
Présidente



# Rapport de la directrice générale



Comme beaucoup d'entre nous l'ont dit et entendu, l'année écoulée a certainement été inoubliable et nous avons tous été confrontés à de nouveaux défis. La même chose peut être dite pour moi en tant que registraire de l'ADNB. L'année a immédiatement commencé par une collaboration avec le ministère de la Santé afin de recruter une liste de diététistes qui pourraient offrir leur aide lors de la réponse à la pandémie, y compris des diététistes qui ont pris leur retraite de la profession. Cela nous a amenés à travailler avec notre conseiller juridique pour modifier les règlements administratifs de l'ADNB afin de permettre à un membre qui a démissionné au cours des cinq dernières

années de réintégrer en tant que membre provisoire d'urgence, modifiant ainsi complètement les règlements proposés à l'AGA à la dernière minute ! Le conseil d'administration a été formidable pour répondre aux réunions d'urgence afin d'aborder ces changements soudains et les membres ont approuvé les changements aux règlements administratifs en mai 2020. Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier les 18 membres actifs et les 8 membres démissionnés qui se sont portés volontaires.

Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des directives de la Santé publique et du gouvernement ont été publiées. Cela a conduit à l'élaboration et à la publication de deux lignes directrices en mai et en juillet pour conseiller les diététistes sur la façon dont les services en personne et en groupe doivent être effectués pendant la COVID. Il y a également eu une augmentation de la communication avec les membres en partageant les ressources liées à Covid et en répondant à leurs questions par courriel ou par téléphone. La pandémie a entraîné l'essor du monde virtuel de la pratique, y compris pour ceux et celles qui travaillent dans le secteur public. L'ADNB a eu le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert Zoom pour la télésanté à tous (toutes) les diététistes.

En plus des nombreuses possibilités de collaboration avec le ministère de la Santé liées à Covid, j'ai également participé à des séances virtuelles de groupes de discussion pour discuter de la main-d'œuvre en santé afin de planifier et d'anticiper les défis en matière de ressources humaines en santé au cours des prochaines années. De plus, en janvier 2021, une lettre a été envoyée à la ministre de la Santé, Dorothy Shephard, pour lui faire part de l'opinion de l'ADNB sur l'avenir de notre système de santé provincial et souligner les besoins de la profession de diététiste au Nouveau-Brunswick. Ensuite, en mars, j'ai eu l'occasion d'exprimer nos préoccupations directement à la ministre lors d'une séance de consultation spéciale avec d'autres organismes de réglementation des professions de la santé.

Au cours de la dernière année, nous avons accueilli la première étudiante d'été de l'ADNB grâce au financement du programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED). Parmi

les projets réalisés au cours de l'été, l'étudiante a accompli la tâche de numériser tous les documents des membres actuels et passés. Le fait de numériser tous les documents offre une mesure de sécurité supplémentaire dans la tenue des dossiers. De plus, bien que je n'aie pas été directement touché, j'ai vu comment la pandémie a affecté d'autres personnes qui devaient travailler à domicile et n'avaient pas accès aux dossiers papier des membres. Cela a mis en évidence l'importance d'avoir des dossiers sous forme électronique et nous continuons à explorer d'autres moyens de passer au zéro papier.

Lors de l'AGA de mai 2020, le budget a été approuvé pour inclure environ 120 heures de travail contractuel à l'ADNB. En octobre, des entrevues ont eu lieu et Carolyn Lordon a été embauchée pour ce contrat de 5 mois. Grâce aux nombreuses années d'expérience de Carolyn à l'Ordre des diététistes de l'Ontario, les projets ont progressé rapidement avec son aide. Il s'agit notamment de deux grands projets : l'énoncé de position sur les médias sociaux (qui doit être approuvé par le conseil d'administration) et la transition de la vérification de l'assurance de la qualité vers le virtuel.

Pour poursuivre l'avancement de la nouvelle Loi sur les diététistes, j'ai travaillé plus fréquemment sur l'ébauche en effectuant des recherches et des réunions avec les co-présidentes du comité de législation. Nous avons fait de grands progrès et nous avons envoyé la deuxième ébauche aux avocats pour qu'ils la révisent. Je suis heureuse de dire que nous nous rapprochons d'un produit fini !

Une partie de mes tâches en tant que registraire consiste à participer et à collaborer avec d'autres organismes de réglementation et partenariats. Cela comprend la représentation de l'ADNB à l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes. Cette année, les 11 réunions ont eu lieu virtuellement et la majorité du travail était liée à la révision des politiques et des procédures de l'Examen d'entrée à la profession de diététiste au Canada (EAPDC) et à la transition de l'EAPDC vers le virtuel pour la séance de novembre 2020 après l'annulation de la séance de mai. Nous avons également embauché une gestionnaire du programme de l'EAPDC à temps partiel pour gérer la logistique liée à l'examen. Au sein de l'Alliance, je contribue également au comité des accommodements de l'EAPDC et à la validation de la documentation en français.

Cette année était la deuxième année de mon mandat de trois ans au sein du comité directeur du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN). L'Alliance est l'un des trois partenaires du PFPN et chaque directeur de l'Alliance y contribue en siégeant au comité directeur. L'année a été riche en événements pour le PFPN puisque les [Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique \(CIEDP\), version 3.0](#), ont été publiées en juillet 2020 et approuvées par le conseil d'administration de l'ADNB en septembre. Ces compétences fournissent une description finement détaillée des connaissances, des compétences et du jugement nécessaires au niveau d'entrée pour pratiquer la diététique de manière sûre, éthique et efficace au Canada. Tous les dix organismes de réglementation des diététistes au Canada ont approuvé les CIEDP version 3.0.

Enfin, je tiens à remercier le conseil d'administration et toutes les membres du comité pour leur précieuse contribution à notre association !



Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I., Directrice générale et registraire

# Bénévoles de l'Association 2020-2021

## Conseil d'administration

**Présidente** : Jaclyn Murgatroyd, Dt.I.

**Présidente désignée** : Janie St-Onge, Dt.I.

**Présidente sortante** : Véronique Ferguson, Dt.I.

**Membre générale** : Christine Roherty, Dt.I.

**Membre générale** : Leah Cain, Dt.I.

**Trésorière** : Vanessa Martel, Dt.I.

**Secrétaire** : Christine Lanteigne, Dt.I.

**Représentante du public** : Monica Lavoie (mandat terminé le 3 juillet 2020) / Douglas Baker (mandat débuté le 14 janvier 2021)

**Directrice générale et registraire** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

**Représentante à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.



Photo de la cérémonie de reconnaissance de membre honoraire de Lita Villalon, le 15 novembre 2019

De gauche à droite : Monica Lavoie, Janie St-Onge, Jaclyn Murgatroyd, Véronique Ferguson, Lita Villalon, Nicole Arsenault Bishop, Vanessa Martel et Christine Roherty

### Comité d'assurance de la qualité

**Présidente et membre générale:** Christine Roherty, Dt.I.

**Membres du comité:**

Josée Gagnon, Dt.I.

Julia Besner, Dt.I.

Kristin Brown, Dt.I.

Brittany Mason, Dt.I.

Melanie Langille-Lewis, Dt.I.

Monica Brideau, Dt.I.

Lucie Bijeau-Boudreau, Dt.I.

Josée Bélanger-Plourde, Dt.I.

**DG/Registraire :** Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

### Comité de vérification des titres

**Présidente:** Heather Godfrey, Dt.I.

**Membre générale :** Leah Cain, Dt.I.

Debbie Blais, Dt.I.

Laura Brennan, Dt.I.

Janet von Weiler, Dt.I.

Véronic Boucher, Dt.I.

**DG/Registraire :** Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

### Comité de discipline

**Présidente :** Natalie Carrier, Dt.I.

**Membres du comité:** Beverley Day, membre retraitée

**Représentante du public :** Nicole Vienneau

**DG/Registraire :** Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

### Comité de législation ad hoc

**Co-présidente :** Esther Archibald, Dt.I.

**Co-présidente :** Catherine MacDonald, Dt.I.

**Membres du comité:**

Michelle Corcoran, Dt.I.

Teri Emrich, Dt.I.

Véronique Ferguson, Dt.I.

Jaclyn Murgatroyd, Dt.I.

Janie St-Onge, Dt.I.

**DG/Registraire :** Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.



# Rapports des comités

## Rapport du comité d'assurance de la qualité

### Mandat du comité

Le comité d'assurance de la qualité conseille, dirige et évalue la programmation de l'ADNB pour soutenir et assurer que les diététistes s'engagent dans un développement professionnel continu tout au long de leur carrière.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 2

Nombre de réunions en personne : 0

### Problèmes traités

- Distribution d'un sondage sur la vérification du PPC aux membres en octobre 2020.
- Mise à jour du Manuel du membre PPC 2021 pour distribution en octobre 2020.
- Soutien continu aux membres via le courriel du comité d'assurance de la qualité.
- Décision d'aller de l'avant avec une vérification virtuelle du PPC.
- La date limite du PPC a été reportée au 31 mai 2020 (date limite prolongée du renouvellement d'immatriculation).
- La vérification 2020 est prévue le 8 mai 2021.
- Formation de la vérification du PPC pour les nouveaux membres du comité d'assurance de la qualité en avril 2021.
- Formation de la vérification virtuelle du PPC pour toutes les membres du comité d'assurance de la qualité en avril 2021.

### Planification pour la prochaine année

- Formation à l'audit virtuel du PPC le 19 et 26 avril 2021 pour toutes les membres du comité d'assurance de la qualité.
- La vérification virtuelle du PPC 2020 est prévue pour le 8 mai 2021.
- Nous continuons à soutenir les membres qui ont des questions sur le PPC à l'aide de l'adresse courriel du comité d'assurance de la qualité et avec l'aide de Carolyn Lordon, l'adjointe à la pratique et à l'assurance de la qualité de l'ADNB.

### Évaluation globale

Cette année, le comité d'assurance de la qualité s'est attardé à répondre aux besoins des membres en travaillant à la mise en place d'une vérification virtuelle. Avec l'omission de la vérification de 2020, en raison de la pandémie COVID-19, il était important de veiller à ce qu'il n'y ait pas davantage de prolongation du processus de la vérification du PPC.

En plus de l'attention portée à la vérification du PPC, le comité d'assurance de la qualité a continué à soutenir la mise à jour du Manuel des membres du PPC et à répondre aux questions des membres concernant leurs soumissions du PPC.

## Rapport du comité de vérification des titres

### Mandat du comité

Le comité de vérification des titres développe et garde à jour les politiques et les procédures, évalue les programmes pour l'évaluation des compétences de toutes les candidates à l'ADNB et conseille la registraire et le conseil d'administration sur ces questions.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 7 et quelques motions virtuelles pour des questions urgentes.

Nombre de réunions en personne : 0

### Problèmes traités

- Révision des soumissions de compétences pour une candidate qui poursuivait toujours la méthode d'inscription des diplômés (bénéficiant de droits acquis avant l'élimination de cette méthode).
- Fourni des conseils à la registraire sur la traduction de l'Outil d'évaluation des connaissances et compétences (OECC).
- Révision des retraits du EAPDC et décision sur la prolongation des immatriculations provisoires.
- Révision des demandes de tentatives supplémentaires d'inscription au EAPDC présentées par des candidats et recommandations offertes pour améliorer les chances de réussite de la prochaine tentative.

### Planification pour la prochaine année et évaluation globale

L'année a été bien remplie, avec l'apparition de quelques nouvelles situations qui n'avaient pas été rencontrées dans le passé. Nous avons constaté que certaines politiques d'enregistrement sont vagues et devront être rectifiées dans le futur, afin de répondre aux besoins de nos membres et aux normes nationales.

## Rapport du comité de discipline

### Mandat du comité

Le comité de discipline administre les procédures disciplinaires énoncées dans la Loi et les règlements et aussi examine les plaintes d'inconduite professionnelle, d'incompétence et de secret professionnel.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 3

Nombre de réunions en personne : 0

### Problèmes traités

- Aucune question disciplinaire n'a été posée au comité cette année.
- Le tableau du processus d'enquête sur les plaintes, l'arbre décisionnel et le formulaire de plainte ont été complétés et mis en ligne sur le site web de l'ADNB.

### Planification pour la prochaine année

- Planifier une réunion en mai / juin 2021.
- Finaliser la section autorisation de divulgation d'informations.

- Il faudra réviser les versions finales et les télécharger sur le site web de l'ADNB après approbation finale du conseil de l'ADNB.
- Forces: Nous avons maintenant tous les membres de notre comité en place.
- Faiblesses: Nous travaillons encore sur la section autorisation de divulgation d'informations afin de finaliser la section Plaintes du site web
- Possibilités: Continuer à se référer aux pratiques des autres provinces en matière de discipline.
- Menaces: Certains retards dans l'obtention de la rétroaction de l'avocat.

### **Évaluation globale**

Nous avons accompli beaucoup de choses cette année et nous remercions tous les membres du comité de leur contribution.

## **Rapport du Législation ad hoc**

### **Mandat du comité**

Le comité législatif de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick a été créé afin de réviser la Loi sur les diététistes et la mettre à jour afin qu'elle représente le champ de pratique actuel et futur des diététistes.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 14

Nombre de réunions en personne : 0

### **Problèmes traités**

- La première ébauche de la Loi sur les diététistes, qui a été examinée par le conseiller juridique et le comité, comporte certaines sections incomplètes. La registraire et les coprésidents se rencontrent régulièrement afin d'examiner l'ébauche de la loi ligne par ligne, en abordant toutes les questions soulevées par le conseiller juridique et le comité et pour mettre à jour les sections appropriées.
- La registraire et les coprésidents ont passé en revue les dernières recherches à l'échelle provinciale et nationale afin de s'assurer que le contenu est à jour en ce qui concerne les activités restreintes, la délégation, le processus disciplinaire, etc.
- Une deuxième ébauche est prête à être examinée par le comité ce printemps, puis par la conseillère juridique.
- Après la révision du conseiller juridique, la deuxième ébauche pourra être soumise à l'examen des intervenants à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022, malgré des circonstances imprévues.
- Une première ébauche de règlements a été complétée au printemps 2020 basé sur la première ébauche de la Loi. En attendant que la loi soit examinée par un conseiller juridique, les règlements seront révisés afin d'être en concordance avec la deuxième version de la loi.

### **Planification pour la prochaine année**

- Mise à jour de l'ébauche des règlements.
- Traduction de la loi et des règlements.

### **Évaluation globale**

Les coprésidents estiment que la deuxième version ne devrait nécessiter que des révisions mineures à la suite de la révision effectuée par le conseiller juridique et qu'elle sera prête à être évaluée des parties prenantes à l'automne 2021 / hiver 2022.

# Rapport du registre des membres

Approuvé le 21 juin 2021 par le comité de vérification des titres

## Statistiques du registre

	Au 31 mars 2020	Au 31 mars 2021
<b>Membres actives</b>	373	371
<b>Membres provisoires</b>	3	2
<b>Membres provisoires avec restrictions</b>	1	1
<b>Membres retirées</b>	8	7
<b>Membres honoraires</b>	5	5
<b>Membres internes en diététique</b>	24	15
<b>TOTAL</b>	<b>414</b>	<b>401</b>

### Au courant de l'année du 1 avril au 31 mars

	2019-2020	2020-2021
<b>Membres invitées</b>	1	0
<b>Nombre moyen de jours sur le registre</b>	30	0
<b>Démissions</b>	10	Date limite du 31 mai 2021* = 14 + 16
<b>Suspensions :</b>		
<b>Suspension en raison de non-renouvellement</b>	1	4
<b>Prolongation de membres provisoires avec restrictions</b>	1	1
<b>Déménagées au N.-B. pour pratiquer</b>	9	6
<b>Déménagées du N.-B. pour pratique dans une autre juridiction</b>	5	7

\*Date limite de renouvellement d'immatriculation prolongée au 31 mai 2021 en raison de la COVID-19.



## Changements au registre du 1 avril 2020 au 31 mars 2021

### Nouvelles inscriptions dans chaque catégorie de membre

#### Membres actives

Emily Baxter  
Meggie Bisson  
Katrina Bohnet  
Isabelle Bourque  
Sarah Comerford\*  
Janelle Downing  
Madélie Giguère Johnson\*  
Claude Hachey  
Emily Lamont  
Anna Léger\*  
Carol-Ann MacDonald  
Hannah Magee\*  
Kim Martin  
Alexa McLaughlin  
Fanie Michaud-Bourgoin  
Maude Morin\*  
Jenna Nagle\*  
Maryam Naslafkih  
Taylor Pitre  
Lindsay Ryan  
Ian Wiseman

*\*Mobilité de la main-d'œuvre : déménager dans une autre province pour pratiquer la diététique tel que décrit dans l'Accord de libre-échange canadien.*

#### Membres provisoires

Jocelyn Beaulieu

#### Membres provisoires avec restrictions

Abigail Cain

#### Internes en diététique

Allyson Daamen-Thorton  
Pascale Richard  
Alexa Schmidt  
Mylène Véronneau  
Dania Couturier  
Elyssa Bourdages  
Claudie Michaud  
Emilie Cormier  
Ariane Hébert  
Catherine Chantelois  
Chavi Carrier  
Émilie Gauvin  
Jane MacDougall  
Andrea Dinan  
Olivia Malone  
Alexa Wierbicki  
Cai Lim

#### Membres retraitées

Aline Allain-Doiron  
Isabelle Doiron  
Karen Harvey  
Gisèle McCaie-Burke  
Ann Veinotte-Martin

## Changements au registre du 1 avril 2020 au 31 mars 2021 (suite)

### Immatriculations/inscriptions suspendues, démissionnées, expirées et révoquées

#### Suspendues

Sylvie Cormier	1 juin 2020
Manon St-Germain	1 juin 2020

### Démissionnées

Tanya James	17 avril 2020
Rhonda Broad (Membre retraitée)	28 mai 2020
Buffy (Mary) MacNeil	28 mai 2020
Monique St-Onge Bérubé	31 mai 2020
Jill Robillard	31 mai 2020
Ginette Thibodeau-Martin	31 mai 2020
Alexia MacDonald	31 mai 2020
Tanya Sisk	31 mai 2020
Shannon Robichaud	31 mai 2020
Roxanne Rossignol	31 mai 2020
Lauren O'Neill	31 mai 2020
Janna MacKay	31 mai 2020
Renée Racine	31 mai 2020
Jennyfer Bezeau	31 mai 2020
Lucy McCray	1 juin 2020
Aude St-Pierre Gagné	24 juin 2020
Sokhna Fatou Ndione	1 novembre 2020
Katia Robichaud	21 décembre 2020
Karyne Santerre	31 mars 2021
Barbara Dugas	31 mars 2021
Monique Doucet	31 mars 2021
Christina Toner	31 mars 2021
Brayln White	31 mars 2021
Beverley Day (Membre retraitée)	31 mars 2021
Andréanne Marcotte	31 mars 2021
Sharon Cameron	31 mars 2021
Anne MacMullin	31 mars 2021
Joan Donahue (Membre retraitée)	31 mars 2021
Pascale Francoeur-Pelletier	31 mars 2021
Rosalind May	31 mars 2021

**Note :** En raison de la pandémie COVID-19, le renouvellement des immatriculations a été prolongé jusqu'au 31 mai 2020. Par conséquent, les membres pouvaient conserver leur immatriculation après le 31 mars 2020 et démissionner avant le 31 mai 2020.

### Expirées (l'inscription en tant qu'interne en diététique expire après 1 an)

Joanie Collard	13 août 2020
Josiane Martin	13 août 2020
Laurence Blais-Ouellet	13 août 2020
Victoria Hamm	3 septembre 2020
Cora-Lee LeBlanc	3 septembre 2020
Aly Khlood	20 septembre 2020
Ashley Turner	20 septembre 2020
Erin Krill	21 novembre 2020

### Révoquée

Cédée-Anne LeClair	4 janvier 2021
--------------------	----------------

# États financiers

Les états financiers de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick pour la période se terminant le 31 mars 2021 ont été préparés par Michael Briggs, CPA, et le rapport de mission d'examen a été complété par Bringloe Feeney.

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

**États financiers**  
**Le 31 mars 2021**



---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Table des matières  
Le 31 mars 2021

---

	Page
<b>Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 5





## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Destinataires : Membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent de l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution-de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
8 juin 2021

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière  
au 31 mars 2021

---

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse et placements à court terme	332 855 \$	271 108 \$
Charges payées d'avance	<u>1 072</u>	<u>965</u>
	<u>333 927 \$</u>	<u>272 073 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	10 775 \$	7 792 \$
Droits d'adhésion constatés d'avance	<u>149 743</u>	<u>96 909</u>
	160 518	104 701
<b>L'AVOIR DES MEMBRES</b>		
Non affectés	<u>173 409</u>	<u>167 372</u>
	<u>333 927 \$</u>	<u>272 073 \$</u>

Approuvé

Administrateur



## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres  
Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
<b>Revenus</b>			
Droits d'adhésion	154 050 \$	156 756 \$	150 213 \$
Droits d'examen	14 250	10 090	12 075
Recettes accessoires	400	6 177	1 375
Demandes d'immatriculation et évaluation de dossiers	1 500	3 000	1 750
Revenus de placements	2 100	2 608	2 889
	<u>172 300</u>	<u>178 631</u>	<u>168 302</u>
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages sociaux	92 005	101 375	85 586
Frais de bureau	25 475	25 045	20 760
Frais professionnels	13 600	16 565	10 348
Coûts d'examen	14 250	10 030	11 701
Technologies de l'information	7 905	9 708	9 186
Conseil d'administration	11 000	5 925	8 698
Frais relatifs à l'Alliance	2 000	1 961	1 995
Plan stratégique	500	1 180	-
Registraire	5 565	805	5 631
Comité de législation	12 300	-	15 430
Comité d'assurance de la qualité	-	-	773
Projet spécial OECC	10 000	-	-
	<u>194 600</u>	<u>172 594</u>	<u>170 108</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(22 300)	6 037	(1 806)
Surplus à l'ouverture de l'exercice	-	167 372	169 178
Surplus à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>173 409 \$</u>	<u>167 372 \$</u>

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie  
Exercice terminé le 31 mars 2021

---

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des droits d'adhésion	209 590 \$	118 747 \$
Encaisse provenant des autres activités	21 875	16 714
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employés	<u>(169 718)</u>	<u>(171 445)</u>
Évolution de la situation de trésorerie	61 747	(35 984)
Encaisse, début d'exercice	<u>271 108</u>	<u>307 092</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u>332 855 \$</u>	<u>271 108 \$</u>
La trésorerie est composée de :		
Encaisse et placements à court terme	<u>332 855 \$</u>	<u>271 108 \$</u>



---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2021

---

### 1. Nature des activités

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est enregistrée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)1). La fonction première de l'Association consiste à réglementer les diététistes immatriculées dans la province du Nouveau-Brunswick.

### 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont résumées ci-après.

#### (a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme détenus auprès d'une institution financière.

#### (b) Comptabilisation des produits

Les produits découlant des droits d'adhésion et des droits d'examen sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent. Tout droit payé à l'avance pour le prochain exercice financier est reporté et comptabilisé au cours de la période postérieure à la date de clôture.

Les revenus de placement sont enregistrés au fil du temps.

Les recettes accessoires sont comptabilisées au titre de produits lorsque reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### (c) Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2021

---

### 3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2021	2020
Remises gouvernementales	4 076 \$	2 163 \$
Charges à payer	4 000	4 000
Dettes fournisseurs	2 699	1 629
	<u>10 775 \$</u>	<u>7 792 \$</u>

### 4. Engagements

L'Association a conclu une convention quinquennale de bail au 608, chemin Pine Glen, à Riverview, au Nouveau-Brunswick qui reste en vigueur jusqu'en janvier 2025. Le montant de cet engagement est réparti comme suit :

2022	12 461 \$
2022	12 710
2023	12 965
2025	10 984
	<u>49 120 \$</u>


### 5. Autres

L'apparition d'une nouvelle souche du coronavirus a incité l'Organisation mondiale de la santé à déclarer une pandémie à l'échelle mondiale le 11 mars 2020. Les mesures mises en place par les gouvernements pour lutter contre la menace du virus pour la santé ont causé des ennuis importants aux entreprises à la grandeur de la planète, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La durée et les répercussions de la pandémie, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et de la banque centrale, sont inconnues pour le moment. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité des mesures ni leur incidence sur le bilan financier et la situation financière de l'Association. Tout impact jusqu'au 31 mars 2021 a été inclus dans ces états financiers.

### 6. Instruments financiers

Les membres ne pensent pas que l'Association soit exposée à un risque significatif lié aux instruments financiers.





*Merci à toutes les membres qui ont consacré leur temps à l'Association au cours de l'année 2020-2021 et merci à nos collègues aux Diététistes du Canada, de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes et du Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick.*